Référence de l'offre : 26-031
Date 11/03/2026

Située dans le département de la Seine Saint Denis, la Ville de Villepinte, forte de ses 38 200 habitants, s'inscrit dans la dynamique de développement de la Métropole du Grand Paris, au sein de l'Etablissement Public Territorial Paris Terre d'Envol. Située au croisement des trois départements, Seine-Saint-Denis, Seine et Marne et Val d'Oise, notre collectivité est en pleine expansion économique autour de la zone Aérolians, du Parc International des Expositions de Villepinte et de l'aéroport international Roissy-Charles-de-Gaulle.

La Ville de Villepinte recrute

UN CHEF DE SERVICE
DU CENTRE DE COMMANDEMENT OPERATIONNEL (H/F)
Filière PM- Catégorie B- Chef de service

La Direction de prévention, de la sécurité et de la tranquillité publique veille au bon ordre, à la salubrité publique et à la protection des personnes et des biens. Cette direction est composée d'un secrétariat, d'un service PM/ASVP, d'un cgargé de mission CLSPDR, d'une équipe d'agents Parcs et Jardins et agents Point Ecole, et d'un Centre de Commandement Opérationnel (C.C.O) .

Le Centre de Commandement Opérationnel de Villepinte est composé de deux équipes à effectif de sept agents, dont un chef de salle et un adjoint. Le chef du C.C.O. est sous l'autorité hiérarchique directe du directeur PM, directeur de la prévention, sécurité et tranquillité publique. Il est le deuxième adjoint du D.P.S.T.P. et assure la suppléance en son absence et celle du 1er adjoint.
Il a pour missions principales de diriger et encadrer les effectifs du C.C.O et d'être l'interlocuteur privilégié du directeur PM dans le cadre des projets liés à la vidéo protection. Il assure une relation de proximité avec la population et l'administration.

MISSIONS

Mission 1 : Participation à la définition des orientations de la collectivité en matière de prévention et de sécurité publique

- Analyser l'évolution des activités du C.C.O., des faits délictueux et contraventionnels et des doléances.
- Alerter le directeur PM (DPSTP) sur des risques et des points de vigilance particuliers.
- Participer à la définition des stratégies en lien avec la vidéo protection.
- Proposer des plans d'action et des interventions d'ordre prioritaire.

Mission 2 : Organisation du Centre de Commandement Opérationnel.

- Traduire les orientations de la DPSTP en règlements et consignes opérationnelles.
- Faire appliquer le règlement intérieur de la D.P.S.T.P.
- Coordonner les activités du C.C.O. avec le calendrier des évènements et manifestations.
- Prévoir, répartir et adapter les moyens nécessaires à la mise en œuvre du programme opérationnel.
- Planifier et organiser les astreintes, les roulements de service et les ordres de mission.
- Mettre en œuvre les activités du C.C.O.

Mission 3 : Mise en œuvre et suivi de l'activité du Centre de Commandement Opérationnel

- Transmettre à la direction des points de situation.
- Suivre le traitement des mains courantes et des rapports.
- Superviser la mise en œuvre des activités spécifiques (abusifs, Thelma, OTV, …)
- Contrôler l'application des règles relatives à la vidéo protection avec l'appui des chefs de salle.
- Identifier et gérer une inaptitude temporaire ou permanente d'un agent à exercer ses missions.
- Participer aux réunions de coordination avec les forces de sécurité de l'État. Représenter la D.P.S.T.P. auprès des instances de concertation (CLSPD, STSPD, GLTD, GUSP, cellules de veille).
- Établir des rapports d'activité réguliers.
- Participer à l'élaboration, au suivi et à l'évaluation de la convention de coordination sous l'égide du directeur PM.

Mission 4 : Commandement et coordination du Centre de Commandement Opérationnel.

- Définir les zones de surveillance spécifiques.
- Avoir une vision prospective de la stratégie de vidéo protection.
- Identifier et hiérarchiser les évènements mobilisateurs de moyens et élaborer un plan prévisionnel des interventions.
- Prévoir et affecter les moyens nécessaires à la mise en œuvre des interventions. Transmettre des ordres d'intervention auprès des équipes et vérifier leur application.
- Organiser et coordonner l'action des opérateurs internes (équipes de policiers municipaux, ASVP, opérateurs de vidéo protection, etc.) et externes en lien avec le chef de service PM/ASVP.
- Assurer la liaison avec l'autorité territoriale et avec les autres intervenants. Mettre en place et superviser des dispositifs de contrôle relatifs à l'application des règles et consignes sur la sécurité en intervention en lien avec le chef de service PM/ASVP.
- Réceptionner, contrôler, analyser et transmettre les écrits professionnels. Initier, conduire ou participer à un bilan, un débriefing de l'intervention et proposer des mesures ou des consignes correctives.
- Rendre compte de tous événements importants au directeur de police municipale (DPSTP).
- Evaluer annuellement de manière objective les chefs de salle et leurs adjoints.

Mission 5 : Organisation des actions de prévention et de dissuasion

- Élaborer et/ou participer à l'élaboration des plans liés à la prévention des risques majeurs.
- Définir les champs prioritaires de vigilance et les programmes de prévention (tranquillité vacances, vol par ruse, installations illégales, etc.).
- Identifier les sites et bâtiments sensibles et planifier les actions de surveillance.

Mission 6 : Gestion de l'interface avec la population

- Analyser et assurer le suivi des demandes et doléances et formuler des réponses appropriées en lien avec le chef de service PM/ASVP et le directeur.

- Orienter les personnes vers les services compétents.
- Participer à des réunions d'information et de concertation avec les habitants.
- Identifier des personnes ressource et animer des réseaux.
- Participation aux cérémonies commémoratives et officielles.

Mission 7 : Gestion et contrôle des procédures administratives

- Mettre en place et contrôler les différents registres.
- Rédiger les arrêtés de police du maire en lien avec le directeur et contrôler leur application.

INTERETS, DIIFICULTES DU POSTE ET CONTRAINTES PHYSIQUES

INTERETS DU POSTE

Service public et protection : Contribuer à la sécurité des citoyens, maintenir l'ordre public et répondre à des situations variées, ce qui peut être gratifiant. **Diversité des missions** : Les tâches sont variées (conception et pilotage de la vidéo protection, management, médiation, gestion des conflits, application des règlements municipaux, veille juridique).
Contact humain : Interaction avec la population, aide et soutien aux citoyens, ce qui favorise un rôle social.
Travail en équipe : Collaboration avec la hiérarchie et les agents, services municipaux et forces de l'ordre.
Cadre professionnel structuré : Formation initiale et continue, carrière évolutive avec des grades et des responsabilités supplémentaires.

DIFFICULTES DU POSTE

Gestion des conflits :
Charge psychologique : Faire face à des situations difficiles (accidents, violences, plaintes) peut générer du stress ou un sentiment d'impuissance.
Horaires variables : Travail parfois en horaires décalés, les week-ends et jours fériés, ce qui peut être contraignant pour la vie personnelle.
Complexité juridique : Nécessité de maîtriser les réglementations en constante évolution pour éviter des erreurs dans l'application des lois.

CONTRAINTES PHYSIQUES

Endurance : Travail sédentaire avec forte utilisation d'écran.
Réactivité : Capacité à agir rapidement en cas d'urgence, ce qui demande de bons réflexes et une excellente coordination motrice.

CONTEXTE, CONDITIONS DE TRAVAIL ET MOYENS

Contexte

Prévention et médiation : Maintenir un climat de sécurité et de confiance dans les espaces publics.
Répression des infractions : Constater et verbaliser les infractions (stationnement, nuisances, non-respect des règlements).
Gestion d'événements locaux : Encadrement des manifestations, marchés, ou fêtes de la commune.
Protection des bâtiments publics : Surveillance des écoles, parcs, et autres infrastructures communales.

Conditions de travail

Horaires : Horaires souvent irréguliers (jour, nuit, week-end, jours fériés). Obligation de disponibilité pour répondre aux urgences ou événements particuliers. Prise d'astreintes par alternance (chef de service).
Relations avec le public : Contact par téléphone avec les citoyens, parfois dans des contextes conflictuels ou délicats. Communication essentielle pour résoudre les différends ou rassurer la population.

Cadre hiérarchique : Sous l'autorité du maire et sous la direction du DPSTP (N+1). Suivi strict des missions définies par les arrêtés municipaux, le code général des collectivités territoriales et les textes en vigueur en matière de vidéo protection.

Moyens matériels

Tenue et matériels : Uniforme, radio,

Moyens de communication : Postes radio, téléphones portables.

Appui d'outils de vidéoprotection et d'autres technologies (caméras-piétons).

PROFIL RECHERCHE

Savoirs :

- Bonnes techniques de base en matière de communication écrite et orale.
- Parfaite connaissance des caractéristiques géographiques et socio-économiques du territoire de compétence.
- Maitrise du fonctionnement des administrations et établissements publics.
- Connaissances des instances, processus et circuits de décision de la collectivité.
- Techniques et outils de communication.
- Fonctionnement et attributions des principaux services publics.
- Connaissance parfaite de l'organisation de la D.P.S.T.P.

Savoir-faire :

- **Conformité juridique** : Appliquer les lois, règlements et arrêtés municipaux avec précision. Constater les infractions (pénales, routières, urbanistiques et environnementales) et rédiger les procès-verbaux correspondants.
- **Prévention et sécurisation** : Surveiller les espaces publics pour prévenir les troubles à l'ordre public. Identifier les comportements suspects et agir en conséquence.
- **Intervention opérationnelle** : Gérer les conflits avec fermeté et discernement. Encadrer les manifestations ou événements publics en veillant à la sécurité des participants. Maîtriser les situations d'urgence ou de crise (émeutes, accidents, agressions).
- **Dialogue et pédagogie** : Expliquer les règles et décisions aux citoyens avec clarté et respect. Rassurer et orienter les usagers en cas de besoin.
- **Gestion des conflits** : Faire preuve de diplomatie pour désamorcer les tensions ou malentendus. Négocier efficacement pour éviter l'escalade des situations.
- **Rédaction de documents officiels** : Rédiger des comptes rendus, rapports ou procès-verbaux avec rigueur et clarté. Assurer la traçabilité des interventions dans le respect des normes juridiques.
- **Collecte et transmission d'informations** : Recueillir des informations précises lors des enquêtes ou interventions. Rendre compte hiérarchiquement des faits ou situations constatés.
- **Observation et évaluation** : Analyser rapidement une situation pour décider de la meilleure action à entreprendre. Repérer les zones ou comportements à risque dans le cadre de la vidéo protection.
- **Gestion préventive** : Proposer des mesures de prévention adaptées aux problématiques locales (exemple : sécurité autour des écoles, prévention des incivilités).
- **Coordination avec d'autres services** : Travailler avec la police nationale, la gendarmerie, les pompiers ou les services sociaux selon les besoins. Participer à des missions conjointes ou des réunions de coordination.
- **Esprit d'équipe** : Communiquer efficacement avec ses subordonnés pour organiser les interventions. Soutenir et respecter les décisions hiérarchiques.
- **Management :** Savoir mettre en œuvre les techniques de management au sein de son service et obtenir l'adhésion de ses chefs de salle et adjoints.

Savoir-être :

- **Éthique et intégrité**. (Respect de la loi, honnêteté et sens du devoir).
- **Respect et bienveillance** (Empathie, politesse et tolérance).

- **Maîtrise de soi** (Calme, résilience et gestion des émotions).
- **Sens relationnel** (Écoute active, Communication claire et coopération).
- **Rigueur et professionnalisme** (Ponctualité, organisation et fiabilité).
- **Autorité et fermeté** (Assurance, juste mesure et détermination).
- **Esprit de service public** (Disponibilité, Loyauté institutionnelle et engagement citoyen).

Formations obligatoires pour exercer le poste

Formation initiale obligatoire dispensée par le CNFPT (Centre national de la fonction publique territoriale).
Formations continues pour actualiser les connaissances en droit, sécurité, et technique de vidéoprotection.

Filière Police Municipale – Catégorie B – Chef de service
Temps complet : 39h/semaine
Du lundi au jeudi de 09h00 à 19h00 et vendredi de 09h00 à 18h00 avec pause déjeuner de 2h00.
Disponibilité en cas d'une obligation de service, de réunions administratives ou publiques et d'évènements importants.
Congés : 25 CA + 22RTT
Rémunération : rémunération statutaire et le régime indemnitaire afférent à cette catégorie.

Merci d'envoyer votre lettre de motivation et CV :
A l'attention de Madame le Maire
Place de la l'Hôtel de Ville - 93420 Villepinte
Ou
Par email à : **courrier@ville-villepinte.fr**

au plus tard le 03/05/2026